

Département Justice Environnementale
du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

REVUE

de la

Justice Environnementale

MARS 2019 – MARS 2020



*Département Justice Environnementale
du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux*

REVUE

de la

Justice Environnementale

Mars 2019 – Mars 2020

Auteurs :

Hayet ATTAR,
Ines LABIADH,
Marco JONVILLE,
Minyara MEJBRI.
Mohamed GAALOUL,
Rebeh Ben OTHMANE,

Photo de couverture :

Yasser Souilmi

Conception et mise en page

Zied Hadj Ayed

Introduction

Cette revue est la compilation d'articles produits par le département justice environnementale du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux dans la période entre mars 2019 et mars 2020.

Dans trois régions de la Tunisie ; Kairouan, bassin minier et Sahel, les coordinateurs régionaux du FTDES ont suivi et rapporté les mouvements socio-environnementaux conduits par les habitants contre des violations qui touchent la propreté de leurs espaces de vie, leurs droits à l'eau potable ou encore la durabilité du développement de leur région d'une manière générale. L'ensemble de l'équipe du projet Justice Environnementale du FTDES a aussi contribué à suivre et documenter des luttes socio-environnementales dans tout le pays. Ce suivi se fait dans l'objectif d'appuyer ces mouvements dans la défense de leurs droits et pour renforcer l'impact de leurs revendications sur les décisions et les solutions proposées par les autorités.

La Revue de la Justice Environnementale est structurée en trois chapitres, composés chacun de deux articles. Le premier chapitre est dédié à la cause du « droit à l'eau », le deuxième porte sur des luttes contre les pollutions, et le dernier chapitre porte sur des mouvements en rapport avec le droit au développement durable.

Dans son article « La lutte continue pour le droit à l'eau potable à Redeyef », Rabeh Ben Othmane relate le combat des habitants de Redeyef, ville minière, pour accéder à l'eau potable. Il souligne à la fois les déficiences de la SONEDE (Société Nationale d'Exploitation des Eaux) et la concurrence sur des ressources déjà rares, captées en grande partie par la CPG (Compagnie des Phosphates de Gafsa).

Ines Labiadh décrit ensuite, dans son papier « L'eau est en face de nous et on meurt de soif ! », une marche féminine pour le droit à l'eau à Ain Draham, dans le Nord-ouest de la Tunisie, considéré comme le château d'eau du pays. Ce paradoxe de privation d'eau dans un contexte de surabondance des ressources est le résultat de défaillances multi-niveaux.

Dans le deuxième chapitre, Minyara Mejbri, expose dans son article « L'olivier : de richesse naturelle aux violations environnementales », la problématique de la pollution par les margines dans le gouvernorat de Kairouan et trace la lutte continue des habitants pour un environnement sain et la stratégie de plaidoyer adoptée par le FTDES pour les accompagner.

Mohamed Gaaloul et Marco Jonville relatent de leur côté dans leur article « Droit environnemental à Karkar : entre fermeté des citoyens et corruption administrative », la lutte continue des habitants de Karkar (Mahdia) contre la pollution causée par une usine de grignons d'olives (fitura). Leur récit décrit ce combat acharné ainsi que les violations sur l'environnement et le droit commun du dirigeant de l'usine, condamné pour plusieurs dépassements.

Le troisième et dernier chapitre commence par un article de Hayet Attar intitulé « Faj Rouissat : une lutte continue pour le droit au développement durable ». Hayet raconte dans son texte le combat mené par les jeunes de Rouissat accompagnés par le FTDES-Kairouan contre la cimenterie SOTACIB installée dans la région et qui impacte l'environnement, les moyens de subsistance et la santé des habitants.

Le dernier article de la revue, « La procédure de triage des déchets de la municipalité de Ksibet El Mediouni », de Mohamed Gaaloul est une description d'un projet pilote de triage de déchets ménagers en vue d'une valorisation alternative, que les initiateurs souhaitent exporter à d'autres régions tunisiennes victimes de leurs déchets et de l'absence de vision sur leur gestion durable.

Nous vous souhaitons bonne lecture, espérant que cette production puisse contribuer à la généralisation du dévouement pour la cause environnementale et à des politiques de réconciliation avec l'environnement. Ces conditions sont indispensables à une justice sociale effective, car comme chaque article le montre, justice environnementale et justice sociale sont indissociables.

**Le département Justice Environnementale
du Forum Tunisien
pour les Droits Economiques et Sociaux**

Le droit à l'accès à l'eau

La lutte continue pour le droit à l'eau potable à Redeyef ¹

Par Rabah Ben Othmane, le 23 juillet 2019



**« L'eau utilisée pour le phosphate doit bénéficier d'abord au citoyen »
Manifestation de la campagne régionale "3atechtounè" (vous nous avez assoiffés)
à Gafsa le 21 juin 2019 pour revendiquer le droit à l'eau potable.**

La ville de Redeyef a vécu lors de l'été 2019 des journées de soif qui ont dépassé trois jours successifs. Cette vague de soif a touché principalement les zones hautes de la ville et notamment les quartiers de Sidi Abdelkader, cité Maghreb arabe, cité des travailleurs, où les habitants ont souffert de ces perturbations continues et incompréhensibles.

Dès l'année précédente, nous avons prévenu que ce problème ne serait pas résolu malgré toutes les promesses présentées par la SONEDE et par les responsables à l'échelle locale ou nationale. En réalité, on observe un manque de sérieux sur cette problématique de la part des autorités, qui ne tiennent pas leurs promesses.

¹ Lien vers l'article original : <https://ftdes.net/5555-2/>

Appel au sit-in et négociations avec les autorités :

Ainsi, le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux, section du bassin minier, a fait appel pendant le mois de mai 2019 à un sit in dans l'administration de la CPG à Redeyef, pour envoyer un message simple aux responsables. L'objectif était de leur faire comprendre qu'il était intolérable que les coupures et la soif des années précédentes se répètent cette année.



Intervention de Mr Tarek Hlaymi (président de la section), dans la radio régionale de Gafsa lors du sit in de 20 mai 2019

Il est important de noter que cette protestation vise la CPG pour la simple raison qu'elle a les moyens de garantir l'approvisionnement en eau potable aux habitants, à l'inverse de la SONEDE, incapable de couvrir ce service bien qu'elle en soit le premier responsable.

Suite à ce sit-in, qui n'a duré qu'une demi-journée, le chef de siège de la CPG de Redeyef nous a reçu dans son bureau pour parler de la problématique de l'eau potable, notamment pour les zones hautes de la ville.

Le FTDES, représenté par le président de la section, Mr Tarek Hlaymi, a proposé de garder la même convention que l'année dernière, qui avait atténué le taux de coupures. C'est-à-dire que la CPG doit soutenir la SONEDE par le pompage de l'eau de ses forages durant 6 heures successives par jour, à destination des quartiers sinistrés.

Après cette manifestation, nous avons vécu une période de stabilité, puis les coupures ont repris. Le 24 juin, suite à un appel du FTDES, les habitants des zones hautes sont à nouveau descendus pour protester contre ces violations de leur droit à l'eau.



**« Le droit à l'eau est un droit constitutionnel »
Le 20 mai 2019 sit-in dans l'administration
de la CPG à Redeyef**

Nouvelle négociation :

Lors de cette protestation, le préfet de Redeyef et le chef de siège de la CPG de Redeyef ont appelé le président de la section du FTDES à réfléchir communément pour dépasser cette problématique et trouver des solutions qui garantissent à la fois l'approvisionnement en eau aux habitants et le fonctionnement de la laverie.

L'appel à la négociation était un sujet de débat entre les protestataires. Pour nous, il est important que chaque citoyen assume sa responsabilité et nous devons être tous convaincus de cette lutte pour notre droit constitutionnel. En conclusion, un groupe a été choisi pour mener la négociation pendant que le reste des protestataires continuaient le sit-in dans l'administration de la CPG.

Lors des pourparlers, le chef de siège de la CPG a affirmé que la compagnie est consciente du problème et qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour garantir la desserte de l'eau aux habitants, mais qu'elle rencontre des problèmes récurrents (problèmes fonciers pour la construction d'un nouveau forage, problèmes avec quelques agriculteurs qui demandent de la CPG de les aider dans l'irrigation des oliviers, raccordements illicites...). Le préfet a quant à lui assuré que le nouveau forage de la Sonede serait prêt le 10 juillet. Il a insisté sur le fait que les blocages de la part des habitants ont aggravé le problème de la soif à Redeyef.

Bien que les affirmations du préfet et du chef de siège soient vraies, il ne s'agit pas du vrai problème : c'est à l'Etat, à travers ses moyens, de résoudre ce problème, d'appliquer la loi et d'assurer le droit constitutionnel des citoyens à l'eau. Ainsi, plutôt que de discuter de ces détails, nous avons préféré insister sur l'application de la convention de l'année dernière pour garantir la continuité du travail dans la CPG et en même temps l'approvisionnement de l'eau pour les zones hautes.



Le 24 juin 2019 : sit in des habitants de Redeyef dans la laverie de la CPG

Retour de la crise :

Après ces dernières négociations, le chef de siège a désigné un ouvrier de la compagnie qui aura pour mission la coordination entre la CPG et le SONEDE notamment au niveau des heures de pompage. En même temps, nous avons choisi des représentants de chaque quartier sinistré pour faire une réclamation lors de chaque coupure.

Durant cette période, on a remarqué une flexibilité au niveau de l'approvisionnement de l'eau : les coupures enregistrées ne dépassaient pas quelques heures et elles ne posaient pas beaucoup de malaise parce que les habitants sont conscients que la problématique est plus complexe. Donc, on est obligé d'accepter ces perturbations jusqu'à trouver des solutions radicales.



« Responsable sans décision, rentre à la maison »

Le 24 juin 2019 : sit in des habitants de Redeyef dans la laverie de la CPG

Le 26 juin, sous une température qui a atteint 50°C, nous avons été surpris par le retour de la crise : pas d'eau dans les zones hautes et les habitants des quartiers sinistrés ont commencé à exprimer leur colère. La tension allait augmentant car tous ont senti que [les engagements précédents n'étaient que de simples calmants](#)².

Il a donc été décidé de bloquer l'ensemble de la CPG. Les habitants, suite à un appel du FTDES sur Facebook, envahissent la laverie et bloquent toutes ses activités. Le slogan principal levé est « l'eau est une priorité pour les habitants et non pas pour le phosphate ».

Le président de la section du bassin minier a reçu des appels de la part du préfet et de la part du chef de siège de la CPG pour revenir aux négociations mais sa réponse fut claire : « vous n'êtes pas à la hauteur de la responsabilité, vous n'êtes pas sérieux. Assumez la responsabilité de tout ce qui va se passer ».

La décision est prise : pas d'eau pour le lavage de phosphate. Ainsi, depuis cette manifestation, l'approvisionnement en eau se fait d'une manière continue.

²<https://www.facebook.com/riddaaaaa/videos/2439900556049086/UzpfSTI2MDc4MDO0Mzk5Mz M2MDoyNzczMzA3NzM5NDA3Mjcy/>

Enseignements suite à ces manifestations et ces sit-in :

- Le FTDES est conscient que le premier responsable de l'approvisionnement de l'eau est la Sonede.
- La Sonede continue de ne pas tenir ses promesses. Deux forages devaient être prêts pour l'été, puis un au 10 juillet. Aucun n'est opérationnel.
- La CPG, puisqu'elle exploite, lors du lavage de phosphate, l'eau potable est appelée à soutenir la Sonede notamment dans les périodes de crise. C'est inacceptable, sur tous les niveaux, de priver les habitants de l'eau potable et l'utiliser pour le lavage de phosphate.
- Préparation d'une plainte collective contre la Sonede ; le FTDES va se charger de cette plainte en coordonnant avec un avocat³.

³ Le procès est désormais en cours. Voir : <https://ftdes.net/sagdoud-acces-a-leau/>

Erroui-Ain Draham: L'eau est en face de nous et on meurt de soif !⁴

Par Ines Labiadh, le 07 mars 2020

A Erroui, Hamam Bourguiba, dans la délégation de Ain Draham (gouvernorat de Jendouba), 160 familles n'ont accès à l'eau que par intermittence depuis 2011. Dans cette région de la Kroumirie, considérée comme le château d'eau de la Tunisie avec une pluviométrie qui dépasse les 1000 millimètres par an, les habitants dépendent d'un groupement de développement agricole (GDA) d'eau potable pour leur consommation. Seulement, ce GDA est aujourd'hui endetté de 2900 DT, à cause d'importantes fuites d'eau sur le réseau, ce qui a amené la SONEDE à couper l'eau sur les quatre robinets du GDA d'Erroui depuis juin 2019 et à assoiffer ainsi ses habitants.



Vue sur Erroui derrière un robinet hors service

⁴ Lien vers l'article original : <https://ftdes.net/leau-est-en-face-de-nous-et-on-meurt-de-soif/>

Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux a participé dimanche 23 janvier 2020 à une manifestation organisée par les femmes d'Erroui, pour réclamer leur droit à une eau potable, garanti par l'article 44 de la constitution tunisienne. Les femmes, accompagnées d'enfants, ont marché depuis le village jusqu'au barrage Barbra à presque 3 km. Ce trajet est négligeable devant leur périple quotidien de 4h de marche pour s'approvisionner depuis Oued Saboun sur la frontière algérienne. Certaines envoient parfois leurs enfants pour alléger, y compris certains jours d'école, notamment en été lorsque les besoins augmentent.

De plus, cet oued, comme d'autres sources alentours, ne subit pas de contrôle d'hygiène de la part des services de la santé publique, ce qui n'est pas sans provoquer des maladies aux habitants, dues à la non propreté de l'eau qu'ils consomment.

La marche vers le barrage était symbolique. Pour ces femmes privées d'eau ainsi que leurs familles, « *c'est une injustice de vivre à côté d'un des plus grands barrages tunisiens en termes de capacité de stockage d'eau⁵, sans pour autant en être bénéficiaires. Pire encore, l'eau est acheminée vers les gouvernorats voisins du Nord et arrive jusqu'à dans la région du Sud tandis que nous, on meurt de soif !* ».



Approvisionnement en eau. En été, il faut faire la queue

⁵ 59,180 millions de m³ destinés principalement à l'eau potable

La colère des habitants est d'autant plus forte que le barrage Barbra est principalement destiné à fournir de l'eau potable, contrairement à d'autres barrages dont l'eau sert essentiellement à l'irrigation ou à fournir de l'énergie.

A travers leur mobilisation, les femmes d'Erroui révèlent un problème malheureusement commun dans le Nord-ouest du pays. Or, les autorités ne semblent pas avoir la volonté de remédier au paradoxe de la soif dans les régions les plus riches en ressources en eau du pays.



La marche pour l'eau

1- Un gaspillage d'eau à plusieurs niveaux

Le barrage Barbra fournit l'eau à une dizaine de GDA dans la région dont le GDA Erroui, et ce à travers une station de pompage de la SONEDE sise à côté.

Les réseaux gérés par les GDA sont mis en place par le Commissariat Régional du Développement Agricole (CRDA). Le coût de l'entretien de ces réseaux revient aux GDA à travers les cotisations des adhérents et l'argent

collecté par la vente de l'eau. Le GDA doit également payer sa facture de consommation d'électricité pour le pompage de l'eau.

Chaque famille a le droit quotidiennement à 4 bidons d'eau de 20 litres, payés 25 millimes chacun. Et le GDA Erroui est tout à fait capable, d'après son président, de payer sa facture d'électricité s'élevant à 300 à 400 dinars par mois. Mais sur les 10 années passées, ce n'était le cas que pendant quelques mois. En effet, depuis sa mise en place, le réseau d'eau du douar présente d'importants défauts qui provoquent sans cesse des ruptures dans les canalisations, conduisant à une baisse du débit d'eau. La facture d'électricité grimpe ainsi considérablement et le GDA se trouve dans une situation d'endettement. Lors des contrôles du CRDA, la réparation ne se fait jamais convenablement et les problèmes persistent. Les habitants sont donc appelés à cotiser pour aider le GDA à payer sa facture surgonflée et continuer à bénéficier d'eau, alors qu'ils ne sont pas responsables des fuites occasionnées.

Lorsque les dettes sont payées, la SONEDE remet l'eau dans les robinets mais seulement pour quelques jours avant qu'elle ne soit de nouveau coupée. Ce cercle de fuites et réparations dure depuis 2011 et ce sont les habitants qui en sont victimes.

Avant d'arriver au GDA, l'eau est acheminée depuis le barrage pour desservir aussi d'autres GDA dans la région, les maisons directement dans le douar *Bhired Elzitouna* et le complexe hôtelier de Hamam Bourguiba. A ce niveau de desserte aussi, beaucoup d'eau est gaspillée. Ceci est visible d'après les conduites qui sortent de la station de la SONEDE et rejettent l'eau directement dans la nature.



***Eau du barrage déversée
directement dans la nature***

Le gaspillage est aussi source de colère chez les manifestants car selon eux, cette eau arrive jusqu'en Algérie et profite gratuitement aux habitants sur la frontière algérienne. Pendant l'été 2019, les femmes ont marché jusqu'en Algérie pour exprimer leur révolte face à cette situation et pour dire que « si la Tunisie ne veut pas de nous, l'Algérie a toujours ses portes ouvertes ».

Devant le portail fermé de la station de pompage de la SONEDE, le gardien empêche les femmes de rentrer et essaye de leur expliquer que l'eau est coupée pour tout le monde, y compris l'hôtel Elmouradi à Hammam Bourguiba ; chose que les femmes ont refusé d'admettre puisque l'eau continue à couler dans un grand bassin à l'intérieur, destiné à approvisionner ce complexe hôtelier.

Les défaillances dans le réseau que ce soit entre le barrage et la station de pompage ou au niveau du GDA font qu'aujourd'hui plus de 100 familles sont privées d'eau. Cette situation a des répercussions sur la santé des habitants qui boivent directement dans les sources et cours d'eau impropres et dont certains sont contaminés par les déchets de l'hôtel Elmouradi qui, comme nombreuses structures hôtelières en Tunisie, ne respecte pas les normes environnementales dans la gestion de ses déchets.

2- Une atteinte à la dignité humaine des grands et des petits

Les visages étaient bien assombris ce jour de dimanche, surtout par les longs trajets faits quotidiennement pour l'eau mais aussi pour le bois de chauffage et le travail de la terre. Les habits sont modestes et portés depuis plusieurs jours, d'après leur état de propreté. Toutes les femmes ont les cheveux couverts mais ceux des enfants sont mal coiffés et sales.

Les femmes nous ont parlé avec amertume de leurs enfants, habitant Tunis ou le Sahel pour le travail et qui ne rentraient pas souvent chez eux, et pour cause l'absence du minimum de confort recherché par toute personne après une semaine de travail. L'eau pour se doucher ou pour le linge passe en effet en deuxième position après l'eau potable et pour la cuisson. « *Une fois par mois, je vais au hammam avec mes enfants, l'hiver ça peut passer mais en été je ne te dis pas dans quel état nous devenons !* ». M'explique *khalti Chahla* pendant que nous étions en route vers le barrage.



Devant le portail de la SONEDE, femmes et enfants tentent de rentrer

L'école d'Erroui, tout comme les maisons du village, n'est pas liée au réseau de la SONEDE. Le cadre enseignant et les élèves ont recours à des citernes installées pour assurer un minimum de volume d'eau destiné à la consommation. Ces citernes, remplies des robinets du GDA, sont impropres et ne font pas l'objet de contrôle ou de nettoyage régulier, d'autant plus que l'eau y est stockée des fois pendant des jours successifs ce qui détériore encore plus sa qualité. Aujourd'hui, l'école est sans eau, et tout le monde le vit mal, en particulier les parents d'élèves contraints d'acheter de l'eau en bouteille pour les besoins quotidiens de leurs enfants à l'école.

« Le matin, en arrivant à l'école j'ai ma bouteille d'eau dans mon sac, mais je ne la retrouve plus après. Souvent, on me la pique pendant la récréation » me dit un enfant, *« l'autre fois, la maitresse nous a expulsés avec mes amis parce que nos mains et nos habits n'étaient pas propres »*. *« Comment veut-elle qu'on s'occupe de la propreté alors que nous avons soif ? »*, s'indigne ainsi sa maman face à l'attitude hautaine de cette maitresse.

L'accès à l'eau est indispensable pour la vie, contribue à l'hygiène et permet d'éviter les maladies liées à l'eau. Il concerne également la dignité humaine et son absence peut provoquer des effets sur la psychologie des personnes qui en sont privées. Une jeune fille d'Erroui, nous a ainsi exprimé sa frustration face aux coupures régulières de l'eau. Pour elle, élève au lycée, chaque début de semaine est un calvaire. *« Non seulement, je passe toute la journée dehors puisque le bus scolaire passe une fois le matin à 6h et nous récupère à 18h et ce, quel que soit notre emploi du temps, mais en plus lundi je commence ma semaine avec beaucoup de fatigue puisque je dois aller chercher l'eau le dimanche, pendant que mes collègues profitent de leur week-end. Contrairement à eux, je n'ai pas pris de douche et ça se voit surtout à mes cheveux souvent gras ».*

Certains ont profité de cette situation sanitaire à des fins électorales, dont un député de la région qui a promis aux habitants du douar Erroui de payer leur dette s'ils votent pour lui. Maintenant élu, ledit député n'a pour l'instant pas tenu sa parole.

3- Fausses promesses des autorités face aux manifestantes

Lors de la manifestation, les autorités ont adopté cette même attitude d'assurances et de promesses qui risquent de ne pas être tenues.

A 48 ans, *Khalti Chahla* n'a jamais connu l'eau dans sa maison. Elle s'indigne ainsi face au délégué venu faire état de la situation et essayer de calmer les manifestants *« ici on nait et on meurt sans jamais ouvrir un robinet chez soi. Vous trouvez ça normal ? »*. Evidemment la réponse était non et le responsable tente par tous les moyens d'adopter un discours sympathisant et rassurant quant au retour de l'eau.

L'exercice ne lui était pas facile puisque les habitants ont pris l'habitude de ce genre de confrontation et ont porté plusieurs fois leurs demandes face à un responsable qui essaie de prouver sa bonne intention et tous les efforts qu'il fournit pour résoudre ce problème.

Le délégué était averti par le Omda du déroulement de cette manifestation et en arrivant sur les lieux, il s'est directement entouré des femmes sit-ineuses devant la station de pompage de la SONEDE. La demande était la même : le raccordement des maisons au réseau de la SONEDE et la dissolution du groupement. Des jeunes ont pris la parole pour

expliquer clairement au délégué que les familles ne sont plus prédisposées à cotiser pour payer les dettes du GDA, dont ils ne sont pas responsables, exigent le retour immédiat de l'eau dans les robinets publiques et le début des travaux pour le raccordement au réseau de la SONEDE. Sana a ainsi expliqué au délégué que les habitants étaient prêts à payer leur facture d'eau, tout comme ils le font déjà pour l'électricité. Le délégué a affirmé que le retour d'eau est de la charge de la SONEDE régionale à Jendouba qui exige aujourd'hui le paiement de la dette de 2900 Dt comme préalable. Il a ensuite promis que la délégation était prête à payer cette dette pour les habitants, qui n'auront ainsi à payer que leur dernière facture qui s'élève à 600 dinars. Mercredi, lors d'une réunion à laquelle était conviée la SONEDE et des représentants des habitants, la délégation a réitéré son engagement à payer la dette du GDA et annoncé le retour de l'eau le lendemain (jeudi).

Nous avons échangé jeudi avec une habitante d'Erroui qui nous a confirmé le retour de l'eau, mais seulement à un seul robinet sur les quatre dépendant du GDA ; elle nous confirme ensuite avoir reçu un appel téléphonique de la part du délégué dans lequel il étale sur les efforts qu'il a fait auprès de la SONEDE pour qu'elle accepte de remettre l'eau et il lui demande d'intervenir auprès des habitants pour qu'ils n'oublient pas de cotiser pour payer la dette du GDA, sans quoi l'eau sera de nouveau coupée.

A-t-il oublié qu'il a avancé à deux reprises qu'il prendrait en charge le paiement de la dette pour assurer le retour de l'eau ? Ne serait-ce pas une manière pour faire taire les manifestants et profiter de sa position de pouvoir ? Pourquoi les autorités manipulent-elles les citoyens et ne font-elles que repousser les problèmes à plus tard quand il s'agit de traiter des questions vitales comme le droit à l'eau ? Qu'est ce qui les empêche d'investir dans les zones rurales comme elles le font dans les milieux urbains ?

En tant que Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, nous exprimons donc aujourd'hui notre soutien total aux habitants d'Erroui dans leur lutte pour le droit constitutionnel à l'eau et dénonçons le laxisme des autorités locales et régionales dans la recherche de solutions à ce problème, à Erroui comme dans d'autres régions rurales. Par ailleurs, les GDA qui assurent la gestion de l'eau en milieu rural sont critiqués pour

plusieurs raisons liées essentiellement au mode de désignation des membres et à l'absence de contrôle de l'Etat sur les aspects techniques et financiers ce qui provoque régulièrement des dysfonctionnements, l'accumulation de factures impayées et des cas de corruption. Voilà pourquoi le FTDES appelle à la mise en place d'une SONEDE rurale pour des interventions plus efficaces et une meilleure gestion des problèmes d'eau à l'échelle locale. En 2020, il est plus que temps pour que tous les tunisiens puissent disposer de l'eau courante dans leurs maisons.

Aussi, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux rappelle une nouvelle fois l'article 44 de la Constitution et le droit fondamental de l'accès à l'eau. La garantie de ce droit est essentielle pour une vie décente et la possibilité d'un réel développement humain. Nous alertons sur les impacts de la privation d'eau sur la dignité humaine, et ses effets sur la psychologie des enfants pouvant conduire à l'aggravation du phénomène d'abandon scolaire dans les milieux ruraux.

Plus spécifiquement pour le court terme à Erroui, Le FTDES appelle la délégation de Ain Draham à se conformer à son engagement de payer les dettes du GDA Erroui pour que l'eau revienne dans les quatre robinets du village. Par ailleurs, Les réparations sur le réseau de la SONEDE entre le barrage et la station de pompage et pour acheminer l'eau vers le village doivent se faire convenablement, avec un matériel solide et durable pour éviter de retomber dans le cercle des fuites-endettement.

Sur le long terme, nous appelons la SONEDE à se pencher le plus vite possible sur le projet de raccordement au réseau public des maisons d'Erroui, pour assurer aux habitants le minimum de services indispensables à leur hygiène, à leur santé et à leur dignité.

Enfin, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux souhaite une belle fête pour les femmes d'Erroui à l'occasion de la journée internationale de la femme du 8 mars prochain et les remercie pour tous les sacrifices qu'elles font quotidiennement pour leurs familles et leurs enfants.

La lutte contre la pollution

L'olivier : de richesse naturelle aux violations environnementales ⁶

Par Minyara Mejbri, le 24 mars 2020



Margine déversée illégalement dans un champ à Bouhajla, Kairouan

Le problème de la pollution et la nécessité de protéger l'environnement deviennent des préoccupations essentielles des citoyens et de la société civile, en raison des violations quotidiennes commises sur l'environnement. Ainsi, malgré la constitutionnalisation du droit à un environnement sain et la responsabilisation des organes de l'Etat pour limiter la pollution environnementale (article 45 de la constitution), le devoir de protéger l'environnement doit être une cause partagée par tous : institutions, citoyens et société civile.

Les délégations de Bouhajla et Chrarda du gouvernorat de Kairouan ont connu ces dernières années divers problèmes en lien avec les margines (déchets liquides issus de l'extraction d'huile dans les huileries, composés de l'eau des olives et de l'eau utilisée pour nettoyer les olives avant leur

⁶ Lien vers l'article original : <https://ftdes.net/lolivier-de-richeesse-naturelle-aux-violations-environnementales>

pression). La margine est une matière polluante en raison de sa grande acidité (ph 5.5) et des poly phénols qu'elle contient. Les matières organiques et minérales qu'elle renferme ont une forte demande chimique d'oxygène ce qui explique l'odeur nauséabonde qu'elle émet pendant son stockage.

25 décharges de margine sont situées dans le gouvernorat de Kairouan⁷, dont seulement 15 sont autorisées et en cours d'exploitation. Les autres décharges sont officiellement fermées pour non-conformité aux conditions de sécurité.

La décharge Ellobya : d'un site noir à une décharge contrôlée

La décharge contrôlée Ellobya, dédiée aux ordures ménagères, se situe sur la route entre Bouhajla et Sfax. Elle était considérée comme un site noir avant d'être fermée en 2008 par l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement (ANPE) pour non-respect des conditions environnementales. Suite à sa fermeture, ce site s'est transformé en décharge illégale pour les ordures ménagères et la margine. Elle s'ajoute à une autre décharge de margine privée, située en face, qui fut également fermée après avoir contaminé la nappe d'eau.

En l'absence de décharge contrôlée à Bouhajla, première délégation productrice d'huile d'olive du gouvernorat de Kairouan, la margine était directement déversée dans les terres et les pistes agricoles ainsi que dans des quartiers d'habitation. Pendant la saison 2018-2019, cette situation a provoqué 12 accidents de la route et un mort, la dégradation des terres agricoles et des récoltes, et des menaces sur l'état du cheptel et de la nappe phréatique. D'autre part, la propagation de maladies a alimenté le sentiment de colère chez les habitants et les agriculteurs de la région. Ils ont manifesté contre les violations qui affectent leur santé et leurs moyens de subsistance. Ils ont formulé des demandes aux autorités régionales et locales pour stopper les violations commises par les propriétaires d'huileries, à travers l'aménagement d'une décharge contrôlée qui assure le respect de leur droit constitutionnel à vivre dans un environnement sain. Pour faire pression et accélérer la réaction des autorités, les manifestants sont allés jusqu'à bloquer la route entre Kairouan et Sfax, en brûlant des pneus le 22 janvier 2019 au niveau de Ouled Achour.

⁷<https://cutt.ly/ttPiplx>



موسم جني الزيتون 2018-2019



موسم جني الزيتون 2020-2019

***Impacts sur les arbres de la déviation de la margine (photo de gauche)
une année plus tard (photo de droite)***

Dès le début de 2019, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux a visité la région et récolté le témoignage de M. Moncef, une victime de cette pollution. Il nous a confirmé que la décharge Ellobya est une vraie catastrophe pour l'environnement puisqu'elle est à l'origine de plusieurs maladies et provoque la mort des bêtes. La décharge fait également office, selon lui, de lieu de stockage des pièces automobiles volées.

Nous avons également rencontré un agriculteur qui nous a expliqué que la déviation de la margine se fait tard la nuit et qu'il ne pouvait pas veiller toute la nuit pour éviter que cela se produise. Il ajoute ensuite qu'en l'absence de réaction de la part des autorités, ce problème peut déclencher le phénomène de tribalisme dans la région. Enfin, il nous a exprimé sa grande détresse face aux dégâts sur les oliviers et la mort de certains arbres âgés de plus de 50 ans.

Pour remédier au problème de la pollution causée par la margine, les autorités locales ont tenté de trouver une solution aux décharges illégales avant le début de la saison de récolte des oliviers. La décision de fermeture de cette décharge est donc survenue, suite à plusieurs réunions. La décharge fut finalement remblayée, mais d'une manière arbitraire, sans consultation d'expert pour éviter la contamination de la terre et de la nappe, alors que la margine ne s'était pas complètement évaporée.

En 2019, avant la saison de récolte des oliviers de l'automne et hiver 2019-2020, l'ensemble des acteurs concernés se sont mis d'accord sur la réhabilitation de la décharge Ellobya, à condition d'effectuer préalablement une étude d'impact environnemental et de la soumettre à l'ANPE. Le projet a été notamment porté par le conseil municipal de Bouhajla, en coordination avec l'ANPE et avec la coopération des propriétaires des huileries. Ces derniers ont financé l'ensemble des travaux et ont accepté de payer une redevance de 10dt par camion pour l'utilisation de la décharge. La municipalité gère quant à elle la décharge et doit veiller à la désinfection régulière du site pour éviter les mauvaises odeurs et la propagation des moustiques. Par ailleurs, il est désormais interdit aux huileries d'évacuer la margine dans la nuit et elles sont tenues de fournir des informations sur la quantité de margine à déverser ainsi que sur son transporteur et ce, pour faciliter le contrôle et éviter la diversion illégale de cette matière. Ainsi, l'exploitation de la décharge Ellobyaa commencé au mois de décembre 2019 après avoir eu l'autorisation nécessaire.

La municipalité ainsi que les différents organismes concernés se sont donc engagés à effectuer la maintenance, la désinfection et le contrôle continu de la décharge qui comporte 5 bassins d'une capacité totale de 60 mille m3. Chose que le FTDES a remarqué pendant cette saison par la réduction de la pollution et l'absence des accidents de la route. Cette solution demeure cependant temporaire. Elle est prévue pour une période de 3 ans, en attendant le début du projet national de valorisation de la margine.

Rapport de force entre autorités régionales et autorités locales et citoyens

Non loin de Bouhajla, les habitants de la localité Chwayhya ont également manifesté contre une décharge de margine privée, installée depuis 2011 et située à 3km de la municipalité Chraytya-Ksour de la délégation Chrarda sur la route entre Chrarda et Nasrallah. Cette décharge s'étend sur 16500 m2 et a une capacité totale de 24750 m3. Une autorisation d'extension a été donnée le 13 décembre 2016 au profit de cette décharge de la part de l'ANPE suite à une visite du 07 décembre 2016.

Suite aux mouvements de protestation, qui ont été suivis d'arrestations et de plaintes déposées contre les manifestants, cette décharge a été fermée pendant deux ans, avant d'être réouverte pour la saison de 2019-2020.

L'ANPE a considéré, suite à une visite de 6 février 2019, que la décharge est conforme aux normes et qu'elle respecte les prescriptions de l'étude d'impact environnemental déposée. L'ANPE a ordonné ensuite l'utilisation de la technique « ECO2 » pour accélérer l'évaporation de la margine et réduire les odeurs résultant de l'exploitation de la décharge. Force est de signaler que le conseil municipal de Chwayhya a publié un communiqué le 04 janvier 2019 qui stipule que « suite aux négociations, les présents à ce conseil municipal ont approuvé la mise en place d'une décharge municipale pour les huileries du territoire de la municipalité Chraytya-Ksour uniquement. Aussi ils sont contre la décharge privée illégale installée dans la zone Chatt Chwayhya ». Nous nous questionnons ainsi sur l'effectivité et le poids de cette décision municipale, qui fut ignorée par l'ANPE et les autorités régionales.

Suite à une visite de cette décharge, nous avons noté qu'elle ne respecte pas certaines conditions environnementales approuvées par l'ANPE. Ainsi, l'épandage d'eau au cours des travaux pour limiter les poussières n'a pas été respecté et la barrière sablonneuse arborisée préconisée par l'ANPE est absente. De plus, les habitants ont émis des doutes sur l'épaisseur de la couche d'argile, qui doit être d'au moins 50cm selon le cahier des charges, pour éviter l'infiltration de la margine vers la nappe phréatique. Nous posons donc la question : comment le propriétaire de cette décharge a-t-il pu recevoir une autorisation de l'ANPE ?

Le FTDES section Kairouan a envoyé une demande d'accès à l'information au CRDA Kairouan et à l'ANPE pour avoir des informations sur le permis d'exploitation de cette décharge. En retour, nous avons eu deux réponses contradictoires. Ainsi, le CRDA affirme que le propriétaire de la décharge possède l'autorisation pour exploiter un seul bassin tout en utilisant l'ECO2, alors que l'ANPE ne précise pas le nombre de bassins autorisés et relate seulement que l'isolation pour le troisième bassin est faite



**« Notre message est clair :
Non à la décharge de margine !! »
Manifestation à Chwayhya**

conformément aux exigences environnementales. Mais nous avons constaté lors d'une visite le 14 décembre 2019 que 3 bassins sont exploités, ce qui soulève le problème de contrôle des services concernés sur l'exploitation de la décharge.

Ce problème est soulevé par Mohamed, habitant de Chwayhya et activiste. « *Cette décharge est l'unique projet que l'Etat a pu faire pour nous. Il n'est pas organisé et illégal, ce qui a augmenté les maladies dans la région. De toute façon, le gain matériel passe toujours devant la santé humaine* ».

Force est de signaler que Chwayhya compte le nombre le plus important des infections par la leishmaniose⁸. L'unité dédiée à cette épidémie à l'hôpital de Bouhajla a en effet enregistré 68 cas jusqu'au 19 novembre 2019. L'infection est causée par des insectes, essentiellement la mouche de sable qui est un important facteur de transmission.

Le rôle de l'Etat dans la gestion et la valorisation de la margine

En dépit de la gravité du problème des margines et de sa généralisation à l'ensemble des délégations de Kairouan, les efforts de l'Etat se sont limités à seulement deux solutions non pérennes : la déviation de la margine dans les décharges, ce qui n'est pas sans avoir des conséquences environnementales graves ; et sa valorisation comme engrais, à travers son épandage sur les cultures. Cette pratique est précisément réglementée : la margine ne peut être utilisée que sur les cultures pérennes comme l'olivier, la vigne ainsi que les arbres fruitiers, il faut éviter d'épandre sur les feuilles, et la quantité maximale à utiliser pour un hectare de culture est de 50 m³ tous les deux ans. Ainsi la quantité de margine qui peut être épandue est relativement faible par rapport à la quantité produite dans le gouvernorat.

Dans un autre registre, le FTDES a organisé le 14 et 15 décembre 2019, à l'occasion de l'échange des jeunes entre ses différentes sections, un atelier à Kairouan sur la gestion et la valorisation de la margine en présence de la société civile, d'un représentant du CRDA Kairouan ainsi que du président de l'association de la protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK), M. Youssef Khelifi. Ce dernier a confirmé que l'épandage de la margine sur les cultures a des effets néfastes sur le sol et n'est pas la meilleure solution pour valoriser la margine. Ainsi, il

⁸<https://cutt.ly/UtPiLwg>

a été proposé un travail en commun entre les différents acteurs concernés pour trouver des alternatives à l'exploitation de la margine. Lors de cet atelier, nous avons exposé le documentaire [« Hyetna Morjine9 »](#) réalisé par l'équipe du FTDES-Kairouan, qui dure 16 minutes et illustre bien les violations environnementales liées à la margine à Bouhajla et Chrarda. Ce film fut également exposé le 28 février 2020 lors du congrès annuel des mouvements sociaux, pour réfléchir à des solutions alternatives pour la gestion et la valorisation de la margine. Ainsi des propositions ont été faites auxquelles nous rajoutons d'autres propositions issues de différentes réunions avec la société civile de Kairouan et avec les autorités :

- Préparer une étude sur le recyclage et la valorisation des margines dans le cadre d'une coopération entre la société civile et les différents acteurs responsables dans ce dossier ;
- Encourager l'investissement dans des projets de valorisation des margines, comme l'exploiter pour produire de l'énergie ;
- Suivre des techniques qui réduisent la production des margines lors de l'extraction d'huile et ce, en prenant en considération les recherches faites dans ce sens par les experts et les centres de recherche.



Affiche du film « Hayetna Morjine » (Notre vie est margine)

⁹<https://www.youtube.com/watch?v=o7cH06eM3kU>

Droit environnemental à Karkar : entre fermeture des citoyens et corruption administrative¹⁰

Par Mohamed Gaaloul et Marco Jonville, le 1^{er} mars 2019



Sur la façade de l'usine, les habitants demandent sa fermeture à l'Etat

A la frontière de Kerker et Boumerdes, dans le gouvernorat de Mahdia, depuis que l'usine de grignons d'olive (fitura), « Agrind Tunisiana », a cessé ses activités en 2016, la nature, l'agriculture et la tranquillité des habitants ont repris leurs droits. Aux abords de l'usine, des nouveaux oliviers ont été plantés, ainsi que des cultures de piments et de carottes. Seulement, cette tranquillité n'est que de façade. En réalité, l'inquiétude des habitants et leur mobilisation est toujours bien présente.

Suite à une [précédente enquête](#)¹¹ et des visites de différentes autorités (ministère de l'industrie, ANPE...), l'autorisation provisoire

¹⁰ Lien vers l'article original : <https://ftdes.net/droit-environnemental-a-karkar-entre-la-fermete-des-citoyens-et-la-corruption-administrative/>

¹¹ <https://ftdes.net/kerker-delocalisation-des-pollutions-italiennes-au-mepris-du-droit-2/>

accordée il y a plus d'un an avait été retirée et l'usine n'avait pas repris ses activités. Cependant, le 16 novembre 2018, le ministère de [l'industrie a à nouveau autorisé l'ouverture de l'usine, pour 5 ans cette fois](#)¹².

Les habitants se sont à nouveau mobilisés contre son ouverture, malgré les tentatives d'affaiblissement. Après leur mouvement, des plaintes ont été déposées contre un des militants de Kerker en alléguant des violences, afin de diminuer les forces de mobilisation des militants. Cependant, le mouvement a réussi à bloquer temporairement l'application de ladite autorisation. Ils craignent toujours les conséquences écologiques, sanitaires et économiques.

En effet, cette autorisation, relative à une usine classée catégorie 1 sur 3 en termes de risques (niveau le plus élevé : « la première catégorie comprend les établissements qui doivent être éloignés des centres urbains et des habitations particulières » selon l'article 294 code du travail), se fait contre l'avis du pouvoir local, et notamment la municipalité de Kerker et la



Blessures produites par les produits chimiques et notamment l'hexane sur la main d'un ancien travailleur.

¹²<http://ftdes.net/com/nouvelle%20autorisation%20industrie.pdf>

délégation de Boumerdes ([voir leurs lettres](#)¹³). Elle à été accordée au gérant de l'usine malgré qu'il n'ait pas toujours régularisé sa situation, ni réglé ses démêlés judiciaires. Cette autorisation permet de relancer l'activité d'une usine non seulement inculpée pour la pollution de l'environnement et la dégradation des conditions de vie des habitants, mais aussi pour n'avoir respecté ni ses engagements, ni la loi tunisienne. Bref rappel de quelques faits et témoignages.

Cette usine n'a pas respecté le droit du travail et la sécurité de ses travailleurs, travaillant sans protection, les ouvriers ont été exposés directement à l'hexane (produit chimique classé dangereux), qui leur a causé des lésions et des infections cutanées. De plus, des accidents de travail ont été enregistrés. Abdelkrim nous raconte qu'à la suite de son accident (un tube de fer lui est tombé sur le cou en 2015) les responsables l'ont amené à la clinique, mais l'ont laissé seul et n'ont pas payé ses frais de santé. Il travaillait sans contrat et ce n'est que par force de conviction qu'il a pu obtenir la reconnaissance d'accident de travail. Il a cependant dû payer son opération dorsale par ses propres moyens, la société ne l'ayant déclaré pas à la CNSS. Aujourd'hui, il ne peut pas porter des charges supérieures à 5 kg, et ne sait donc pas quel emploi il pourra trouver.

Les conséquences sur l'environnement, la santé des habitants et l'agriculture sont connues (voir notre précédent [article](#)¹⁴). Personne ne peut dire aujourd'hui que l'usine ne polluera pas son environnement.

Cette usine n'a pas respecté l'affectation agricole du terrain sur lequel elle est installée, et a été condamné pour plusieurs dépassements, tel que le mur d'enceinte de l'usine, bâti en béton, qui doit notamment être démoli parce qu'il ne respecte pas les normes de sécurité. Cette obligation n'est pas encore remplie. Un accord a été trouvé depuis plusieurs années pour que l'usine soit déplacée dans un autre endroit plus approprié, mais cela n'est pas encore exécuté.

Cependant, les responsables ne prennent même plus la peine de payer leur loyer. M. Imed Ben Hamouda, propriétaire du terrain, nous affirme qu'il n'a pas été payé depuis 2014, et qu'il a déposé une plainte au tribunal de première instance de Mahdia à ce sujet.

¹³<http://ftdes.net/com/lettres%20baladya%20Kerker.pdf>

¹⁴<https://ftdes.net/kerker-delocalisation-des-pollutions-italiennes-au-mepris-du-droit-2/>

Enfin, l'autorisation a été accordée alors que le gérant de la société, M. Armando Chiera, a été jugé et condamné à une peine de prison suite au non paiement de dettes. Les citoyens de Kerker dénoncent un vrai système de corruption irresponsable qui viole leur droit environnemental et met en danger leur vie.

Dans ce cadre, comment croire que cette entreprise, habituée à ne pas respecter le droit, changera de pratique et comment lui est-il légitime d'exercer ses activités dangereuses ?

D'autre part, le ministère de l'industrie a-t-il le droit d'ignorer le refus du pouvoir local et des habitants de voir ce projet continuer ? A-t-il la compétence d'accorder cette autorisation alors que le terrain est en zone agricole ?

Le FTDES soutient les habitants de Kerker dans leur lutte environnementale et appelle le ministère de l'industrie de retirer immédiatement l'autorisation accordée et à empêcher cette usine d'exercer de nouveau ses activités hors la loi et de réouvrir ses portes et ce dans le cadre du respect de la démocratie locale, le respect du droit de vivre dans un environnement sain, et simplement le respect de la loi, conformément à la Constitution tunisienne et aux divers législations et lois nationales.



Inscriptions des habitants sur la façade de l'usine pour dénoncer la condamnation du gérant Armando Charia à 57 ans en prison et la corruption de l'entreprise.

Pour un développement durable

Faj Rouissat : Une lutte continue pour le droit au développement durable¹⁵

Par Hayet Attar, le 21 mars 2020

La localité de Fej Rouissat de la délégation Chbika (gouvernorat de Kairouan) est victime depuis des années de marginalisation et de problèmes socio-économiques, auxquels s'ajoute la pollution atmosphérique. Les mouvements protestataires des habitants entre 2013 et 2014 ont été réprimés et camouflés par le silence des autorités locales et nationales. Arrestations, procès et intimidations se sont multipliés et les revendications n'ont pas permis aux habitants de gagner leur droit à un environnement sain et une vie décente.

D'une année à l'autre, la crainte des habitants s'intensifie et les risques sanitaires, environnementaux, agricoles et sociaux s'aggravent. Face à cette situation, les jeunes de la région ont créé la « Coordination des Jeunes de Rouissat » visant à la coordination des efforts afin d'assurer un environnement sain et vivable. Ils ont ainsi commencé à organiser des mouvements de protestation contre les injustices et les violations commises par la cimenterie SOTACIB et les deux carrières installées dans la région, qui continuent à privilégier leurs intérêts économiques aux dépens des droits humains et de l'environnement. En effet, ces entités ne contribuent pas au développement de la région et ne respectent pas le principe de « pollueur-payeur ».

La coordination des jeunes de Rouissat a organisé, le 14 janvier 2020, une manifestation devant l'usine SOTACIB qui utilise d'une manière non contrôlée le coke de pétrole, connu pour ses dangers sur la santé humaine et sur l'environnement.

Ce mouvement a été soutenu par le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux section Kairouan dans le cadre du projet Justice

¹⁵ Cet article reprend et complète l'article originellement publié le 18 janvier 2020 sur le site du FTDES (en arabe uniquement) : <https://ftdes.net/fej-rouisset/>

Environnementale et reporté dans un article (cf. paragraphe suivant) et une [vidéo](#)¹⁶ publiés le 18 janvier 2020 sur le site officiel du forum. A partir de ce mouvement, le FTDES a élaboré une stratégie de plaidoyer afin de protéger les habitants de Rouissat de la pollution et de défendre leur droit au développement durable.



*"Rouissat crie à l'aide, stop au mépris et à la marginalisation"
Mobilisation du 14 janvier 2020*

Faj Rouissat: une lutte continue pour la justice environnementale et sociale

Les habitants de Faj Rouissat, gouvernorat de Kairouan, n'ont pas choisi arbitrairement la date du 14 janvier pour leur marche contre la dégradation de la situation environnementale et sociale dans leur région. Leur soulèvement contre l'usine SOTACIB intervient suite aux impacts de ses activités sur les êtres humains, les animaux, les plantes et les maisons. Ce choix n'était donc pas anodin, car il symbolise la poursuite de lutte déclenchée par la révolution du 17 décembre 2010 au 14 janvier 2011 pour l'emploi, la liberté et la dignité.

Si dans d'autres régions, cette date était l'occasion de célébration et de festivité, ce n'était pas le cas à Faj Rouissat puisque les habitants ont saisi cette occasion pour manifester et dénoncer les violations commises par la cimenterie SOTACIB sur leur environnement ainsi que le laxisme des responsables régionaux et nationaux dans le traitement de leurs mouvements et demandes légitimes.

¹⁶https://www.youtube.com/watch?v=oML1m1XHBe0&feature=emb_title

Les habitants de Faj Rouissat vivent à la fois l'absence du droit à un environnement sain avec ses répercussions sur leur santé, leurs moyens de subsistance, les problèmes d'accès à l'eau potable ; l'absence de développement et d'emploi ; et subissent des dégradations et fissures dans leurs maisons. En quelques mots, un des habitants a bien décrit ce tableau : « nous sommes les citoyens morts ». Il évoque ainsi ceux qui ont été obligés de rester sur place et de ne pas quitter leurs maisons, bien qu'elles risquent de s'effondrer. Leurs conditions sociales ne leur ont pas laissé d'autres choix que de rester, alors que d'autres ont choisi de partir.

Après l'installation de la cimenterie SOTACIB en 2008, à côté des habitations et des champs agricoles et quelques années après son début d'activité, les impacts ont commencé à apparaître et ont pris de l'ampleur ; les manifestations des habitants ont également pris un rythme croissant en fonction des dégâts causés. Ces dégâts se manifestent par l'émission de gaz toxiques qui polluent l'environnement alentour, menacent la santé des habitants et les productions agricoles, notamment les oliviers. Ceci est d'autant plus grave que l'usine utilise du coke pétrolier dont les effets néfastes sur l'environnement et la santé humaines sont largement connus.

La situation perdure ainsi jusqu'à aujourd'hui, malgré les mouvements organisés par les habitants, la médiatisation de leur cause ainsi que l'appui apporté par la société civile de Kairouan, et en particulier celle du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, qui a fait état de cette situation et a commencé à appuyer les revendications des habitants [dès 2013](#)¹⁷.

Le Forum était également présent lors des réunions de négociations qui ont eu lieu au gouvernorat de Kairouan à ce sujet et qui ont débouché sur un accord, qui n'a pas été respecté ni par la direction de l'usine, ni par les autorités régionales et les services concernés par les affaires environnementales, sanitaires et sociales. Ainsi, les manifestations ont repris de plus belle et ont pris des dimensions plus grandes, vu la colère grandissante des habitants face à l'aggravation de la situation et la négligence des autorités, couplées au non-respect de l'usine de ses engagements. Les demandes des habitants étaient essentiellement de :

¹⁷https://www.facebook.com/pg/Forum-Tunisien-pour-les-Droits-Economiques-et-Sociaux-section-Kairouan-2333/photos/?tab=album&album_id=407381566056770

- Mandater des experts compétents et neutres pour diagnostiquer la situation et évaluer les dégâts causés par l'usine, ainsi que les éventuels dédommagements pour les habitants ;
- Considérer les jeunes de Faj Rouissat comme prioritaires lors de recrutements et la contribution au développement de la région.

Ces promesses n'ont pas été tenues et l'usine a continué ses atteintes à l'environnement et à la vie des habitants.

Nous rappelons que le droit à un environnement sain et équilibré ainsi qu'à l'eau potable, la santé, un travail décent et toutes les composantes du développement durable, sont des droits constitutionnels et faisant partie de l'ensemble des accords et protocoles internationaux de droits de l'homme que la Tunisie a signé. Aussi, ces droits sont une condition indispensable à une vie décente et pour garantir la paix sociale. Il n'est pas possible de passer outre un de ces droits puisqu'ils doivent être pris en considération dans leur totalité lors de soutien aux luttes environnementales, pour arrêter les violations commises et garantir les droits des générations actuelles et futures.

La situation environnementale actuelle est le résultat d'un modèle de développement qui ne tient pas compte de la santé humaine, ne respecte pas l'environnement et surexploite les ressources naturelles. En effet, le droit de vivre dans un environnement sain est une responsabilité partagée entre les différents acteurs concernés par la question environnementale, d'où la nécessité de rassembler tous les efforts et les compétences afin de garantir la transparence dans les pratiques, de faciliter l'accès à l'information, et de s'ouvrir sur toutes les propositions visant à protéger l'environnement.

Ainsi, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux était sur place le 14 janvier 2020 à l'occasion du dernier mouvement organisé par les habitants de Faj Rouissat. Il a récupéré des témoignages et noté les principales demandes des revendications :

- L'intervention de toutes les autorités régionales et locales pour arrêter l'utilisation du coke pétrolier qui a affecté considérablement la santé des habitants et l'activité agricole.
- La réparation des dégâts causés sur les maisons par les explosifs et la mise en place de mesures pour éviter la reproduction de ces dégâts dans le futur.

- Le recrutement des jeunes de la région, notamment les diplômés du supérieur et leur intégration dans l'usine.
- La contribution de l'usine au développement de la région.
- La garantie du droit des habitants de vivre dans un environnement sain.

Enfin, le Forum insiste sur l'impératif de protection de la santé des habitants de Rouissat, de leurs vies et de leurs moyens de subsistance. Des réponses doivent être apportées à ces priorités, à travers le respect et la mise en pratique des lois et par la définition des responsabilités de chacun, pour limiter les violations et assurer un équilibre entre la création de richesse et le respect des droits des citoyens.



Mobilisation du 29 janvier 2020

Suite à la publication de cet article, [le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme \(BHRRC\)](#)¹⁸, a voulu appuyer notre démarche et par l'envoi d'une lettre au siège de SOTACIB dans laquelle il lui demande des réponses aux accusations portées par les habitants et des éclaircissements quant à sa contribution au développement de la région. Cette initiative du BHRRC vient surtout suite à la publication par le FTDES d'[un communiqué](#)¹⁹ de soutien aux revendications de la commune de

¹⁸<https://www.business-humanrights.org/fr>

¹⁹<https://ftdes.net/ar/%d8%a7%d9%84%d8%b9%d8%b1%d8%a8%d9%8a%d8%a9-%d8%a8%d9%8a%d8%a7%d9%86-%d9%85%d8%b3%d8%a7%d9%86%d8%af%d8%a9-%d9%84%d8%a3%d9%87%d8%a7%d9%84%d9%8a-%d9%81%d8%ac-%d8%a7%d9%84%d8%b1%d9%88%d9%8a%d8%b3%d8%a7/>

Rouissat et son engagement de défendre et de protéger les droits des habitants à lutter contre toutes les violations environnementales.

Suite à une première réunion entre le FTDES et une représentante du BHRRC, suivie d'une deuxième réunion avec la « coordination des jeunes de Rouissat », le FTDES et le BHRRC ont visité le site de l'usine SOTACIB accompagnés par des correspondants de la presse internationale. Cette visite a eu lieu de même jour qu'une [deuxième mobilisation](#)²⁰ organisée par les habitants de Rouissat, le 29 Janvier 2020. La mobilisation fut documentée ainsi que les impacts négatifs de l'usine SOTACIB sur les conditions de vie, la faune et la flore, et les habitations.

Après une première [réponse](#)²¹ de l'usine, que nous n'avons pas jugée complète ni à la hauteur des revendications du mouvement, le FTDES a préparé une deuxième [lettre](#)²², adressée à la direction de l'usine, dans laquelle il met l'accent sur les dangers environnementaux et sanitaires causés par l'utilisation du coke pétrolier et rappelle à l'usine son devoir de participer au développement de la communauté et à l'amélioration des conditions de vie des habitants par l'amélioration de l'infrastructure (eau, électricité, route) et la création de vrais projets de développement durable et non seulement d'actions de charité.

Ainsi le FTDES appelle dans cette lettre l'usine à un dialogue auquel feront également partie des représentants de la communauté, le gouvernorat de Kairouan et l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement. Par ailleurs, le FTDES réitère les demandes suivantes :

- Améliorer rapidement les conditions d'utilisation et de stockage du coke pétrolier.
- Initier une transition pour remplacer le coke pétrolier par un procédé alternatif, qui soit moins néfaste pour l'environnement et la santé.
- La publication des mesures d'émissions polluantes, des indicateurs d'impact environnemental sur la qualité de l'air, du sol et de l'eau, des mesures prises pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs et des résultats des contrôles sanitaires effectués par l'usine aux travailleurs.

²⁰https://www.facebook.com/pg/Forum-Tunisien-pour-les-Droits-Economiques-et-Sociaux-section-Kairouan-233012453493683/photos/?tab=album&album_id=2486606138134292

²¹<https://www.business-humanrights.org/sites/default/files/documents/Letter%20Sotacib.pdf>

²²<http://www.ftdes.net/com/en.sotacib.pdf>

- La mesure et la réduction de l'impact des explosions minières sur les maisons environnantes.
- Donner priorité aux habitants de Faj Rouissat lors de création d'emplois.
- La participation dans le développement de la région et dans l'amélioration de l'infrastructure et des conditions de vie des habitants.

En attendant la réponse de la part de l'usine, le FTDES a envoyé [une lettre](#)²³ au ministère des affaires locales et de l'environnement pour demander une commission nationale d'experts pour faire une enquête approfondie et impartiale autour des impacts de la cimenterie SOTACIB sur l'environnement à Faj Rouissat, en rappelant au ministère l'article 4 de la loi n°2018-35 du 11 juin 2018 qui relate l'existence d'une commission qui doit veiller sur le bon respect par toute société de ses engagements sociétaux. Le FTDES a aussi mis en question l'engagement sociétal de l'usine ainsi que toute entreprise et l'application de cette loi en matière de droit de travail, de droits humains, de protection de l'environnement et de transparence.

Après un troisième sit-in devant l'usine le 20 février 2020, soutenu par la présence du FTDES, la coordination des jeunes de Rouissat nous a demandé de participer à la réunion au siège du gouvernorat de Kairouan entre les différentes parties prenantes (le gouverneur de Kairouan, la



« Investis mais ne me tue pas », « Non aux violations environnementales », Mobilisation du 20 février 2020

direction de SOTACIB, le délégué de Chebika, la coordination des jeunes et

²³https://scontent.ftun2-1.fna.fbcdn.net/v/t1.0-9/s960x960/85029574_2504064536388452_5111929638305660928_o.jpg?nc_cat=105&nc_sid=8024bb&nc_ohc=v8-FfXnS4m8AX837vQQ&nc_ht=scontent.ftun2-1.fna&nc_tp=7&oh=d28ea3d924b3d3a3beb62c8830684d3c&oe=5E920C04

deux représentants des habitants) afin de discuter les impacts environnementaux de la société et proposer des solutions et des alternatives. Cependant, nous fûmes surpris du refus de notre présence par le gouverneur de Kairouan. La coordination des jeunes de Rouissat a dénoncé cette décision avant de décider également de ne pas assister à la réunion.

Les jeunes de Rouissat ont insisté sur la présence du FTDES, dans la mesure où nous suivons ce dossier depuis 2013 et détenons des documents et des preuves sur les dépassements commis par l'usine SOTACIB, obtenus par la mobilisation du droit d'accès à l'information. Le gouverneur a refusé de revenir sur sa décision de nous exclure et la réunion fut donc annulée.

Le FTDES a dénoncé son exclusion de la réunion par un [communiqué](#)²⁴ dans lequel il a réitéré son soutien inconditionnel à tous les mouvements environnementaux et plus précisément à celui des habitants de Rouissat, jusqu'à la concrétisation du principe de la justice environnementale dans la région.

²⁴ <https://ftdes.net/ar/gouverneur-kairouan/>

La procédure de triage des déchets de la municipalité de Ksibet El Mediouni²⁵

Par Mohamed Gaaloul, le 26 septembre 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du forum régional pour la justice environnementale au Sahel "Ensemble pour la transition écologique", qui s'est tenu à l'hôtel Elhabib à Monastir le 19 et 20 octobre 2018 et de la mise en œuvre du protocole d'accord entre le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux et l'Agence nationale de gestion des déchets, qui s'occupe de la gestion et de la lutte contre la pollution des déchets solides, et face à l'impératif de changement des choix et politiques liés à ce domaine du fait de l'aggravation du problème de la pollution par les déchets solides, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux section Monastir a pris l'initiative d'organiser un processus de triage des déchets ménagers et assimilés dans la ville de Ksibet el Mediouni le mercredi 11 septembre 2019.



Les camions de la municipalité déversent les ordures

²⁵ Lien vers l'article original : <https://ftdes.net/la-procedure-de-triage-des-dechets-de-la-municipalite-de-ksibet-el-mediouni/>



La municipalité de Ksibet el mediouni produit chaque jour environ 14 tonnes des déchets ménagers et assimilés qui sont transférés vers la décharge aléatoire « ElGazzah » en utilisant 4 camions.

Les déchets sont répartis par catégorie

En partenariat avec la municipalité de Ksibet El mediouni et en collaboration avec la société civile et les experts de TGE (Tunisian Green Energy), ce processus a été préparé en organisant une formation sur la manière de trier les déchets, en particulier les déchets dangereux.

Le processus a commencé à 9 heures en divisant les participants en plusieurs groupes où chacun s'est chargé d'une tâche précise pour faciliter le travail.

Les groupes ont commencé le triage vers 9h du matin avec l'arrivée du premier camion. Le premier groupe ouvre les sacs des déchets en utilisant des fourches et les autres groupes sont chargés de classer les différents types des déchets : plastiques, verres, produits textiles, papiers et carton, produits d'emballages plastiques, les boîtes de conserve (lait, jus, etc.), déchets dangereux et matières organiques.



Classement par type de déchets

Ensuite, nous avons effectué une procédure de triage scientifique d'un échantillon de déchets de 500 kg à l'aide de 3 tamis de différents diamètres de mailles. Le premier de 80 mm, le second de 20 mm et le dernier de 8 mm. Le processus de tamisage a duré environ 3 heures et a permis de séparer 4 catégories de déchets (plus de 80mm, entre 20 et 80mm, entre 8 et 20mm, moins de 8mm). Les déchets restants ont tous été triés et pesés pour identifier leurs caractéristiques spécifiques. À la fin de l'opération, qui a duré environ 9 heures, tous les déchets ont été amenés vers la décharge « Elgazzah ».



Passage dans un premier tamis

Cette opération scientifique grandeur nature nous a donc permis de caractériser les déchets de Ksibet el Mediouni. Nous avons notamment constaté que la majorité des déchets étaient des déchets organiques. Ainsi, les efforts de triage et de valorisation devraient d'abord se concentrer sur ces déchets. Ce diagnostic initial a ensuite été affiné et complété par une analyse scientifique de l'ensemble de l'expérience, qui a permis de caractériser précisément la composition des déchets²⁶.

²⁶Le rapport (en arabe seulement), est disponible au lien suivant : <http://ftdes.net/rapports/dechets.solides.pdf>



Tamisage à travers des mailles plus resserrées

REVUE

de la Justice Environnementale

Cette revue est la compilation d'articles produits par le département justice environnementale du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux dans la période entre mars 2019 et mars 2020.

Dans trois régions de la Tunisie ; Kairouan, bassin minier et Sahel, les coordinateurs régionaux du FTDES ont suivi et rapporté les mouvements socio-environnementaux conduits par les habitants contre des violations qui touchent la propreté de leurs espaces de vie, leurs droits à l'eau potable ou encore la durabilité du développement de leur région d'une manière générale.

L'ensemble de l'équipe du projet Justice Environnementale du FTDES a aussi contribué à suivre et documenter des luttes socio-environnementales dans tout le pays.

Ce suivi se fait dans l'objectif d'appuyer ces mouvements dans la défense de leurs droits et pour renforcer l'impact de leurs revendications sur les décisions et les solutions proposées par les autorités

La Revue de la Justice Environnementale est structurée en trois chapitres, composés chacun de deux articles. Le premier chapitre est dédié à la cause du « droit à l'eau », le deuxième porte sur des luttes contre les pollutions, et le dernier chapitre porte sur des mouvements en rapport avec le droit au développement durable.

**Département Justice Environnementale
du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux**



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
47 Avenue Farhat Hached, 2ème Etage, 1001, Tunis, Tunisie
contact@ftdes.net / www.ftdes.net / +216 71 257 664